

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

21 décembre 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 21 décembre 2022, sous la présidence du maire suppléant, Gaétan Richard, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Gaétan Richard, maire suppléant
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Hugues Lafrance, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée

Sont aussi présentes :

Mme Ariane Cummings, directrice générale
Mme Andrée-Maude Renaud, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 35 par le maire suppléant, Gaétan Richard.

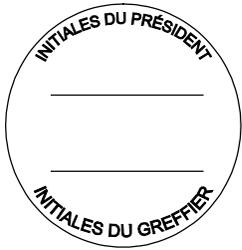
R2212-0838

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le projet d'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Services municipaux
 - 3.1 Finances
 - 3.1.1 Dépôt et adoption du budget 2023
 - 3.1.2 Dépôt et adoption du programme triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025
4. Période de questions
5. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

21 décembre 2022

SERVICES MUNICIPAUX

FINANCES

R2212-0839

Dépôt et adoption du budget 2023

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant a procédé à la présentation du budget de la Municipalité et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le taux des divers services municipaux ainsi que le taux de la taxe foncière ont été divulgués pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été déposé au conseil séance tenante pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver les prévisions budgétaires 2023 de la Municipalité et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine telles qu'elles ont été déposées.

R2212-0840

Dépôt et adoption du programme triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la Communauté maritime et de la Municipalité pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit être divisé en phases annuelles et doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la Municipalité et dont la période de financement excède 12 mois;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Communauté maritime et de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour les années 2023, 2024 et 2025 tel qu'il a été déposé.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

21 décembre 2022

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

R2212-0841

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 40.

Gaétan Richard, maire suppléant

Andrée-Maude Renaud, greffière